



GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

INFINOÉ

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Direction générale des Finances publiques



Ce contrat de transformation est conclu entre la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et le secrétariat général du ministère des ministères économiques et financiers, d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget, d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

- **Présentation du contexte et des besoins identifiés conduisant à la mise en œuvre du projet :**

L'Infocentre des EPN est une application informatique permettant de centraliser les données financières d'environ 1 500 organismes publics soumis à la comptabilité publique. Elle est utilisée par les agents comptables mais également par des corps de contrôle, des auditeurs, les services des CBCM, de la direction du Budget, les ministères de tutelle et la Cour des comptes.

Afin de répondre aux demandes croissantes des utilisateurs (Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation notamment), la direction générale des finances publiques (DGFIP) souhaite développer des évolutions de l'infocentre des établissements publics nationaux (EPN) afin, d'une part, de simplifier, rationaliser et fiabiliser la production des documents budgétaires relatifs au champ des opérateurs de l'État (486 entités en LFI 2018) annexés aux lois de finances à destination du Parlement et des citoyens et, d'autre part, de développer l'open data des données financières relatives aux organismes d'État à comptabilité publique (1 525 entités en 2018).

Cet objectif de faire de l'infocentre un point d'entrée unique des informations financières de l'ensemble des opérateurs de l'État et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), et un outil de production des documents budgétaires et comptables, nécessite la mise en place d'un flux direct entre les systèmes d'informations des organismes et l'infocentre EPN.

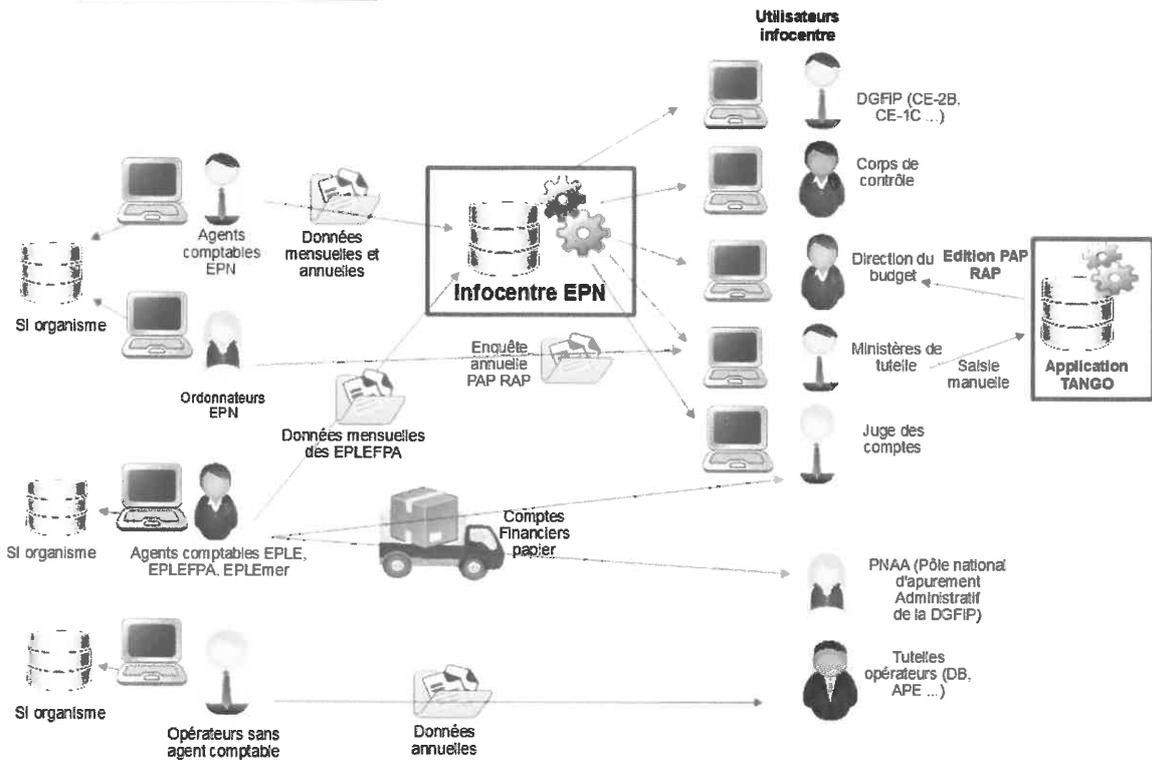
Le périmètre de l'infocentre pourrait ainsi être élargi quant à la nature des opérateurs mais également quant à la nature des informations financières et comptables. Base de données ouverte aux utilisateurs, il facilitera l'analyse financière nécessaire pour les tutelles au bon pilotage des opérateurs.

- **Présentation des objectifs principaux et du périmètre du projet :**

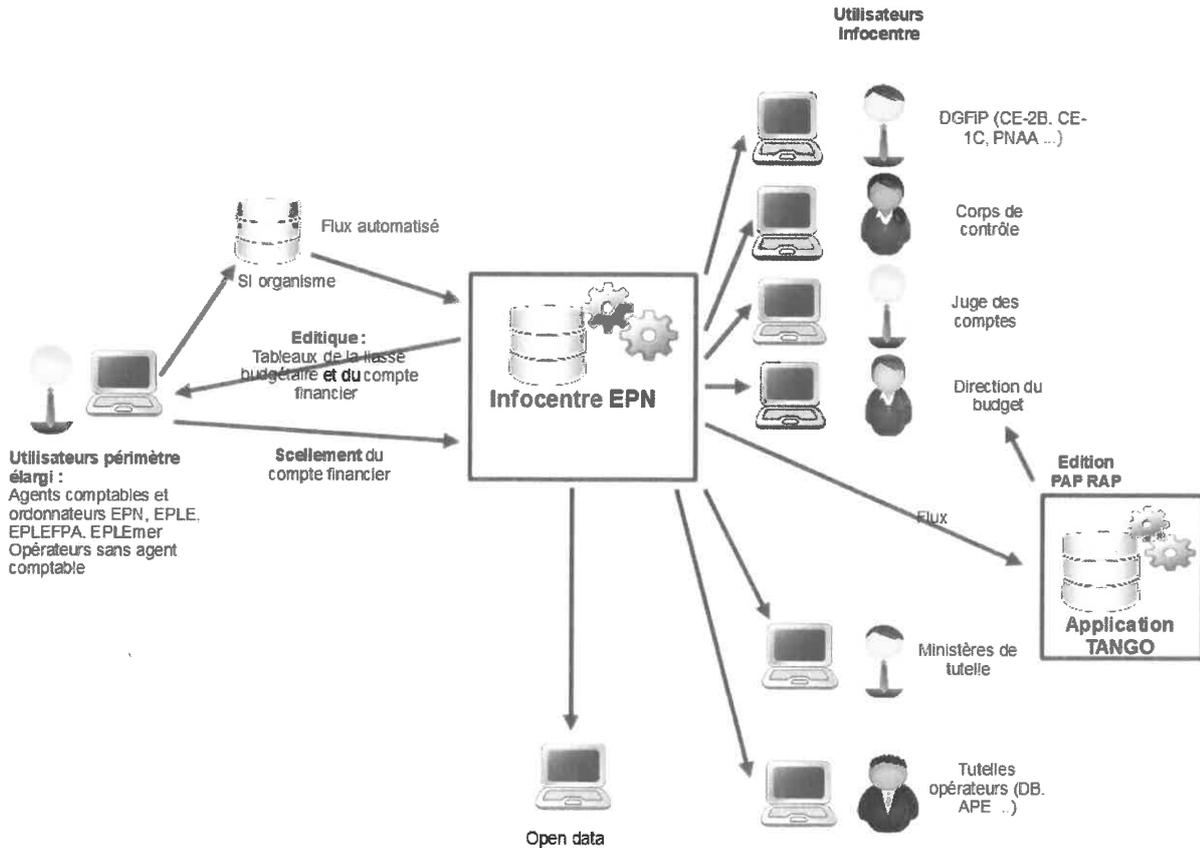
Les évolutions proposées visent, notamment par l'élargissement des données collectées, à :

- i. Fiabiliser les données financières ;
- ii. Simplifier et fiabiliser la collecte des données financières relatives aux opérateurs d'État publiées à destination du Parlement et des citoyens dans le cadre des lois de finances ;
- iii. Fiabiliser dans les comptes de l'État, la part relative aux APU contrôlées ;
- iv. Simplifier le pilotage des opérateurs par les ministères de tutelle en leur mettant à disposition des données financières et comptable pouvant contribuer à l'élaboration de leur analyse financière.

• **Infocentre EPN en 2019**



• **Infocentre INFINOÉ en 2022**



- **Impacts pour les partenaires, les citoyens et les agents :**

- *les bénéfices pour les partenaires :*

Les bénéfices attendus en termes de qualité de service concernent principalement les utilisateurs finaux des documents budgétaires et comptables entreposés dans l'infocentre : les magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, les membres de corps d'inspection, les parlementaires, les contrôleurs budgétaires, les tutelles ministérielles qui disposeront d'informations budgétaires et comptables pouvant être croisées avec d'autres données, notamment celles relatives aux emplois, aux achats ou au patrimoine immobilier, afin notamment de produire des analyses, des indicateurs de performance et de mener des évaluations de politiques publiques.

Les attentes des ministères sont d'autant plus fortes qu'ils saisissent actuellement les données budgétaires des opérateurs dans l'application en ligne Tango. Ce processus est très long et présente peu de valeur ajoutée. Il est entièrement manuel et donc source d'erreurs ou d'oublis, ce qui nécessite des relectures minutieuses des services de la direction du budget. Il pourra être considérablement allégé lorsque les tableaux seront alimentés automatiquement à partir des données de l'infocentre. De ce fait, les ministères pourront consacrer davantage de moyens à l'analyse stratégique de la situation financière des opérateurs et à la rédaction des commentaires, ce qui contribuera à améliorer la qualité des documents adressés aux Parlementaires.

- *la qualité de service rendu aux citoyens :*

Les évolutions qui seraient apportées à l'infocentre EPN visent également à améliorer la qualité de service offerte aux citoyens, via la mise en ligne des données relatives aux opérateurs de l'État et l'open data de certaines données financières relatives aux organismes d'État financés sur fonds publics. Cela participe de la volonté gouvernementale d'intensifier la publication de données publiques en open data, dans un souci de transparence de l'utilisation des deniers publics. Ces données pourraient être consultées et utilisées à des fins d'analyse par les citoyens, des universitaires, des journalistes, des think tanks, etc.

La mise en ligne des données financières de l'Infocentre permettra donc aux observateurs des dépenses publiques d'accéder facilement et en toute transparence aux informations qui les intéressent.

- *l'environnement de travail des agents :*

Les évolutions de l'infocentre EPN se traduiront pour les utilisateurs par des gains d'efficacité :

- *suppression des tâches de saisie chronophages et de peu de valeur ajoutée ;

- *suppression de contrôles redondants ;

- *modernisation de l'environnement de travail ;

- *abandon de la confection manuelle des comptes financiers des EPLE du ministère de l'éducation nationale, des lycées agricoles (EPLFPA) et maritimes (EPPLE Mer).

2. Besoins et modalités de financement du projet

Nature de dépenses (K€)	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	2019		2020		2021		2022		Cumul 2019-2022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Coûts architectes</i>					560,0	187,0	0,0	187,0	0,0	186,0	560,0	560,0
<i>Architecture</i>					135,0	135,0	0,0	0,0	0,0	0,0	135,0	135,0
<i>Développement base de données</i>					909,9	303,3	0,0	303,3	0,0	303,3	909,9	909,9
<i>ATLAS</i>					17,3	5,8	0,0	5,8	0,0	5,8	17,3	17,3
<i>Développement fonctionnalités</i>					1 305,8	435,3	0,0	435,3	0,0	435,2	1 305,8	1 305,8
<i>Reprises</i>					46,0	15,4	0,0	15,3	0,0	15,3	46,0	46,0
TOTAL PRESTATIONS INFORMATIQUES	Titre 5				2 974,0	1 081,8	0,0	946,7	0,0	945,6	2 974,0	2 974,0
TOTAL Financement DGFIP		P156			321,8	81,8	0,0	120,6	0,0	119,5	321,8	321,8
TOTAL Financement FTAP		P349			2 652,2	1 000,0	0,0	826,1	0,0	826,1	2 652,2	2 652,2
<i>Pilotage MOA</i>			30,0	30,0	246,0	246,0	251,9	251,9	257,9	257,9	785,8	785,8
<i>Pilotage MOE</i>			0,0	0,0	133,3	133,3	136,4	136,4	150,4	150,4	420,1	420,1
TOTAL PILOTAGE MOA/MOE	Titre 2		30,0	30,0	379,3	379,3	388,3	388,3	408,3	408,3	1 205,9	1 205,9
TOTAL Financement DGFIP		P156	30,0	30,0	379,3	379,3	388,3	388,3	408,3	408,3	1 205,9	1 205,9
TOTAL Financement FTAP		P349	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Chef de projet pilotage AMOE</i>					297,5	297,5	297,5	297,5	297,4	297,4	892,4	892,4
TOTAL CHEF DE PILOTAGE AMOE	Titre 5				297,5	297,5	297,5	297,5	297,4	297,4	892,4	892,4
TOTAL Financement DGFIP		P156			297,5	297,5	297,5	297,5	297,4	297,4	892,4	892,4
TOTAL Financement FTAP		P349			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL			30,0	30,0	3 650,8	1 758,6	685,8	1 632,5	705,7	1 651,3	5 072,3	5 072,3
TOTAL Financement DGFIP		P156	30,0	30,0	998,6	758,6	685,8	806,4	705,7	825,2	2 420,1	2 420,1
TOTAL Financement FTAP		P349	0,0	0,0	2 652,2	1 000,0	0,0	826,1	0,0	826,1	2 652,2	2 652,2

L'apport financier du FTAP permettra d'accélérer le processus de modernisation afin que l'objectif de simplification et d'exploitation des documents budgétaires et comptables des opérateurs et de mise en ligne des données puisse aboutir dès 2023.

Cela permettra également d'accélérer la nécessaire fiabilisation des informations budgétaires et comptables et leur diffusion aux différents utilisateurs dont la Cour des comptes pour qui des données de qualité sont nécessaires dans son travail de certification.

3. Économies prévisionnelles engendrées par le projet

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	2020		2021		2022		2023		Économies annuelles pérennes post-déploiement du projet	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Gains opérés sur la mise à jour et la maintenance des systèmes d'information	Titre 3	P156	0,0	0,0	0,0	0,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0
Transport et stockage des comptes financiers des EPLE et EPLEPPA	Titre 3	P156	0,0	0,0	0,0	0,0	235,0	235,0	235,0	235,0	235,0	235,0
TOTAL			0,0	0,0	0,0	0,0	4 235,0	4 235,0	8 235,0	8 235,0	8 235,0	8 235,0

Les gains seront tirés de la centralisation de l'éditique dans l'Infocentre puisque celle-ci aura un impact direct et concret sur le coût des logiciels financiers et comptables que les organismes sont obligés d'acquérir auprès d'éditeurs. Les demandes d'évolution des SI seront minorées les années précédant la mise en production, en découle un gain sur la mise à jour et la maintenance des systèmes d'information dès 2022.

Enfin, la DGFIP réalisera une économie de 235 000 € annuels sur le transport et le stockage des comptes financiers des EPLE et des lycées agricoles et maritimes, prestation faisant actuellement l'objet d'un marché public.

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

Le planning du projet tel qu'il est prévu aujourd'hui se présente comme suit :

- **4e trimestre 2019 :**

En amont de l'étude de faisabilité, des groupes de travail préparatoires ont été amorcés notamment avec la DB et les tutelles des opérateurs pour définir les documents budgétaires et comptables à produire et les référentiels à retenir. Ces travaux portés par la DGFIP (MOA de l'infocentre) sont financés par du titre 2 en 2019.

Des groupes de travail MOA-MOE réguliers (toutes les deux semaines) permettront d'affiner la cartographie de l'application et de produire un dossier d'allotissement détaillé pour la fin d'année.

Une note de cadrage sera produite par la MOA.

- **1er trimestre 2020 :**

Réalisation de l'étude de faisabilité (recherche de la solution technique la plus adaptée) par un prestataire externe aide à maîtrise d'ouvrage, spécialisé dans l'urbanisation des systèmes d'information. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du premier trimestre 2020 au plus tard.

Un comité d'architecture informatique (CAI) général aura lieu en février, et il décidera des principales caractéristiques de l'architecture applicative.

- **2020-2021 :**

En 2020, suite à l'étude de faisabilité et au CAI, les serveurs seront calibrés et installés. Il en va de même du modèle de base de données.

Plusieurs lots seront développés puis livrés sur les deux années 2020-2021 :

=> Lot 1 : développement de l'extension du périmètre : définition du périmètre et des données Architecture, prototype IHM pour fiche d'identité et données référentiel ;

=> Lot 2 : développement des flux entrants et sortants entre les logiciels comptables des établissements et l'Infocentre : mise en place des tables & flux entrants et sortants ;

=> Lot 3 : développement du module du compte financier ;

=> Lot 4 : documents budgétaires / éditique ;

=> Lot 5 : développement du module du compte 26 de l'État ;

=> Lot 6 : développement de la fiabilisation comptable (RQCF) : définition et mise en place de contrôles de cohérences et de qualité.

Ces lots seront développés concomitamment et avec l'appui des groupes de travail organisés avec les partenaires concernés : les tutelles des opérateurs pour le périmètre, le CBCM Finances pour le compte 26, la Cour des comptes pour le compte financier...

Des éditeurs de logiciels seront sollicités dès 2020 dans le cadre du lot 2 pour la mise en place des flux entrants.

La livraison de chaque lot sera suivie d'une phase de recette spécifique.

La reprise des données fera l'objet d'une étude spécifique avec la maîtrise d'œuvre.

- **2022 :**

Le dernier lot sera livré avant la phase d'intégration et de recette :

=> Lot 7 : développement de l'open data

=> Phase d'intégration finale : les dernières évolutions seront intégrées à l'environnement de test.

=> Phase d'expérimentation : le recettage complet commencera. Tous les modules auront été livrés et des tests « grandeur nature » pourront être réalisés et les corrections éventuelles apportées.

La mise en production du nouvel outil en 2022 permettra l'intégration des budgets prévisionnels 2023.

Hors demande de financement par le FTAP une communication sera faite dans le cadre de la conduite du changement auprès des utilisateurs sur l'évolution de l'Infocentre : élaboration de kits, présentation de l'application, accompagnement du changement pour une bonne appropriation de l'outil...

4.2. Gouvernance du projet

La Gouvernance mise en place se décline de la sorte :

- Directeur de projet : DGFIP, Service comptable de l'État ;
- Chef de projet – Pilotage : DGFIP, bureau CE-2B.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le bureau CE-2B de la DGFIP qui est à l'origine de l'Infocentre et qui a conduit ses développements depuis le début : elle se compose d'un chef de projet, de son adjoint et d'un rédacteur.

Des groupes de travail projet entre les équipes de pilotage MOA et MOE auront lieu de façon hebdomadaire sur l'organisation et le suivi des différentes phases du projet.

La comitologie du projet sera la suivante :

Un comité de suivi (COSUI), au niveau du sous-directeur et un comité stratégique (COSTRAT) au niveau du chef de service, dont les décisions feront l'objet d'une validation par le directeur général adjoint de la DGFIP, trimestriellement.

Un comité d'architecture informatique (CAI) validera l'architecture et les choix technologiques du projet proposés par la maîtrise d'œuvre.

Un comité de projet (COPROJ) composé des chefs de bureaux CE-2B et SI-1B de la DGFIP, rendra les arbitrages nécessaires pour garantir les objectifs du projet. Il se réunira spécifiquement sur ce projet à un rythme mensuel.

4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Le projet d'évolution de l'infocentre EPN tend à simplifier et fiabiliser la collecte et la publication des données financières relatives aux opérateurs de l'État et à développer l'open data des données financières entreposées dans cet outil.

Cette évolution majeure vise la qualité de service offerte aux citoyens, via la mise en ligne des données relatives aux opérateurs de l'État et l'open data de certaines données financières relatives aux organismes d'État financés sur fonds publics, ce qui participe de la volonté gouvernementale d'intensifier la publication de données publiques en open data dans un souci de transparence de l'utilisation des deniers publics. Ces données pourraient être hébergées sur la plateforme ouverte des données publiques data.gouv.fr, puis consultées et utilisées à des fins d'analyse par les citoyens, des universitaires, des journalistes, des think tanks, etc.

Depuis plusieurs années, à la faveur du développement d'internet notamment, les études sur les dépenses publiques se sont multipliées, qu'il s'agisse des dépenses de personnel ou de fonctionnement, de l'État, des collectivités territoriales ou des organismes percevant de l'argent public.

La mise en ligne des données financières de l'Infocentre permettraient donc aux observateurs des dépenses publiques d'accéder facilement et en toute transparence aux informations qui les intéressent.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP et respect des enveloppes allouées à chacune des tranches, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- Respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat.

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses. Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;

Indicateur	Cible 2020*	Cible 2022*	Cible fin 2023**
Taux de satisfaction de la Cour des comptes	80 %	80 %	85 %
Taux de satisfaction des organismes (associés au groupe de travail)	80 %	80 %	85 %

* taux de satisfaction après présentation de l'outil et de ses évolutions

** taux de satisfaction après déploiement de l'outil

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition de la secrétaire générale du ministère de l'économie et des finances en intégralité à la signature du contrat.

Les crédits sont consommés selon l'échéancier prévu à l'article 2. Les crédits non consommés à la fin d'un exercice sont remis à disposition au début de l'exercice suivant, sous réserve du bon avancement du projet et du respect des indicateurs définis à l'article 5.

S'agissant en particulier des opérations d'investissement (titre 5 majoritaire), le montant des AE nécessaires pour le financement d'une phase fonctionnelle du projet¹ devra faire l'objet d'une affectation au sens de la comptabilité budgétaire, en cohérence avec les phases du projet décrites au 4.1.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

9. Communication liée au projet

Dans toute communication relative à son projet, le porteur est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Fonds pour la transformation de l'action publique.

Le directeur général des finances publiques



Jérôme FOURNEL

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers



Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Le délégué interministériel à la transformation publique



Thierry LAMBERT

La directrice du budget
La directrice du budget



Amélie VERDIER

¹ Au sens de l'article 8 de la LOLF

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CEFI

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

Code Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
034901014701	MACP - InfocentreEPN	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349